

Guide de remplissage du rapport d'activité des CAMSP

Version 2026

Le rapport d'activité des CAMSP a été revu par un groupe de travail réunissant des représentants de la CNSA, de la DGCS, de l'ANECAMSP, des ARS, de la CNAM et de la DITND. Ce document spécifie les modalités de remplissage des différents tableaux du rapport d'activité.

Le tableau Excel fourni pour la saisie des données est figé pour permettre la saisie de texte ou seulement de chiffres selon les cases afin de pouvoir sommer les données chiffrées. Il n'est pas possible de rajouter des lignes ou des colonnes. Les données requises sont décrites ci-dessous.

Le format de la grille Excel ne doit pas être modifié, ni le format des cellules, pour permettre une récupération automatique des données pour les tableaux de bord nationaux. À cette fin la grille est bloquée pour éviter de modifier sa structure par erreur.

Les cases grises correspondent à des calculs automatiques à partir des données saisies.

L'année N est l'année des données concernées. Pour la troisième édition de ces données, l'année de collecte est l'année 2026, l'année N des données est l'année 2025. Par extension, la date 01/01/N désignera le 1er janvier de l'année 2025.

Nous vous remercions de respecter ces consignes afin de garantir la bonne exploitation des données transmises.

Table des matières

Table des matières	1
Catégorie A. Identification du CAMSP	3
1- Identification du CAMSP	3
2- Description du CAMSP et des antennes	4
Catégorie B. Enfants accompagnés	6
1- Enfants de la file active	6
Tableau « Nombre d'enfants de la file active et mobilité »	6
Tableau « Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année »	7
Tableau « Nombre de séances programmées pour les enfants de la file active »	8
Tableau « Nombre de réunions effectuées au sujet des enfants de la file active »	8
2- Enfants présents au 31 décembre de l'année	9
Tableau « Nombre d'enfants présents selon modalités d'accompagnement au 31/12/N »	9
Tableau « Nombre d'enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N »	10
Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge au 31 décembre N »	10
Tableau « Nombre d'enfants selon le terme de naissance »	10
Tableau « Age moyen au 31/12/N »	10

Tableau « Fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N selon l'âge »	10
Tableau « Domiciliation et trajets des enfants présents »	10
Tableau « Temps de trajet des enfants présents selon la fréquence d'accompagnement »	11
Tableau « Nombre d'enfants présents avec une reconnaissance du handicap par la MDPH ».....	11
Tableau « Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/N »	11
Tableau « Quoté de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N »	11
Tableau « Modalité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N »	12
3- Enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre de l'année	12
Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels suivants issus de la CIM 11 »	12
Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon le diagnostic étiologique issu de la CIM11 »	13
Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des facteurs environnementaux suivants issus de la CIM 11 ».....	13
Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par d'autres facteurs environnementaux »	13
4- Enfants entrés au cours de l'année.....	13
Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP ».....	13
Tableau « Qui a adressé les enfants entrés au CAMSP au cours de l'année ? »	14
Tableau « Indicateurs d'attente au 31/12/N »	14
Tableau « Délais moyens d'attente mesurés pour les enfants entrés au cours de l'année N »	14
5- Enfants sortis dans l'année	14
Tableau « Nombre d'enfants sortis après bilan ou suivi thérapeutique »	15
Tableau « Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge à la sortie »	15
Tableau « Age moyen et médian à la sortie »	15
Tableau « Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée de prise en charge »	15
Tableau « Durée moyenne de prise en charge de tous les enfants sortis pendant l'année N (durée en mois entre le premier RDV au CAMSP et le départ) »	15
Tableau « Nombre d'enfants selon le motif de sortie du CAMSP ».....	16
Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours envisagés suivant après fin de prise en charge concertée ».....	16
Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours effectifs suivants après fin de prise en charge concertée ».....	16
Tableau « Fluidité à la sortie du CAMSP, enfants en attente de sortie »	16
Catégorie C. Actes et interventions des professionnels.....	17
Tableau « Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CAMSP ou site du CAMSP en situation individuelle ou collective ».....	17
Tableau « Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CAMSP au cours de l'année »	19
Tableau « Partenariat »	19

Catégorie A. Identification du CAMSP

1- Identification du CAMSP

Nom, prénom de la personne référente pour le remplissage de ce document	Indiquer ici le nom de la personne chargée du rapport d'activité ou qui sera en mesure de répondre aux éventuelles questions sur le rapport.
Fonction	Indiquer ici la fonction au sein du CAMSP de la personne en charge du rapport d'activité
Mail	Indiquer ici de préférence le mail générique du CAMSP (ceci pour assurer la continuité en cas de changement de professionnel) auquel on peut adresser des questions.
N° téléphone	Indiquer ici le numéro de standard du CAMSP ou du professionnel en charge du rapport d'activité
Nom complet de la structure	Indiquer ici le nom d'usage de la structure
Code postal	Indiquer ici le code postal sur 5 chiffres
Nom de l'éditeur de logiciel	Indiquer ici le nom de l'éditeur de logiciel de la structure
Nom du logiciel de gestion de l'activité	Indiquer ici le nom du logiciel de gestion de l'activité de la structure.
Capacité autorisée en file active ou capacité autorisée en séances (si pas d'autorisation en file active ni en places)	Indiquer la capacité annuelle autorisée par l'ARS en file active ou défaut d'autorisation en file active ou en place (les places sont collectées à partir de FINESS), indiquer la capacité en séances si elle est mentionnée dans l'autorisation.
Double capacité	Certaines autorisations d'installation prévoient une double capacité (par exemple : une capacité en file active et en places). L'objectif ici est de signaler dans quelle catégorie la structure se trouve : La structure a une double capacité en file active et en places La structure a une double capacité en file active et en séances La structure a une double capacité en places et en séances Pas de double capacité
Spécialisation : si CAMSP avec agrément spécialisé	Pour cet indicateur, il est possible que la structure ait 1 à 4 spécialisations pour une partie ou la totalité des places. Pour les éventuelles 3 premières spécialisations, une liste de choix est proposée. S'il y'a une 4 ^{ème} spécialisation, la saisie est libre.
Porteur d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité	Indiquer ici si oui ou non le CAMSP est porteur d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité.
Porteur d'une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)	Indiquer ici si oui ou non le CAMSP est porteur d'une plateforme de coordination et d'Orientation (PCO).

Participation à une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) (sans être porteur)	Indiquer ici si oui ou non le CAMSP participe à une plateforme de coordination et d'orientation sans être porteur.
Dispositifs ou organisations innovantes avec ou sans crédits spécifiques (saisie libre)	Indiquer ici s'il existe au sein de votre CAMSP un ou des dispositifs spécifiques ou innovants donnant lieu à des crédits dédiés, ou des dispositifs spécifiques ou innovants sans crédits dédiés. Le cas échéant, indiquer le nom/type de dispositif concerné.

2- Description du CAMSP et des antennes

N° FINESS du site principal et des antennes	<p>Pour cet indicateur, si des antennes / annexes ou site secondaire sont incluses dans le rapport d'activité et ont un N° FINESS spécifique, indiquer le ou les n° FINESS géographique de l'établissement principal ou des antennes sur 9 chiffres avec tous les 0 dans les cases prévues.</p> <p>Ainsi, lorsque le rapport d'activité comporte des données relatives à l'établissement principal (et ses antennes), le numéro FINESS à renseigner est celui de l'établissement principal ; en revanche, lorsque les données complétées concernent exclusivement une antenne, une annexe ou un site secondaire, c'est le numéro FINESS géographique de ce site qu'il convient d'indiquer.</p>
Date d'ouverture	Indiquer ici la date d'ouverture effective (et non la date d'autorisation) du site principal et des antennes.
Nombre annuel de jours d'ouverture par site	Indiquer ici le nombre annuel de jours d'ouverture du site principal et des antennes.
Nombre annuel de semaines complètes de fermeture	Indiquer ici le nombre annuel de semaines complètes de fermeture du site principal et des antennes.
Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire	Indiquer ici le nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire du site principal et des antennes.
Dont nombre d'heures d'ouverture avant 9h, après 18h, par semaine (en moyenne)	Indiquer ici le nombre d'heures d'ouverture du site et des antennes éventuelles avant 9h, après 18h, par semaine (en moyenne).
Dont nombre d'heure d'ouverture le samedi par semaine (en moyenne)	Indiquer ici le nombre d'heure d'ouverture du site principal et des antennes éventuelles le samedi par semaine (en moyenne).
Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine	Évaluer la durée hebdomadaire de réponse directe au téléphone. Réponse directe : un agent est présent pour répondre sur les plages horaires indiquées.

	Durant les weekends	Durant les congés courts	Durant les congés d'été
Les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail ou sms)	Indiquer ici si les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail ou sms) durant les weekends	Indiquer ici si les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail ou sms) durant les congés courts	Indiquer ici si les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail ou sms) durant les congés d'été
Le CAMSP a la capacité de donner une 1ère réponse ou d'orienter la demande	Indiquer si le CAMSP est en mesure de fournir une 1ère réponse à une situation urgente le weekend, c'est-à-dire : pouvoir dans un délai d'une semaine maximum rappeler la famille et la contacter pour la recevoir ou lui indiquer le professionnel ou l'organisme à contacter	Indiquer si le CAMSP est en mesure de fournir une 1ère réponse à une situation urgente durant les congés courts dans un délai d'une semaine, contacter la famille pour répondre à ses questions, lui indiquer le professionnel ou l'organisme à contacter. Cela suppose pour les congés la mise en place d'une permanence téléphonique ou la consultation régulière du répondeur.	Indiquer si le CAMSP est en mesure de fournir une 1ère réponse à une situation urgente durant les congés d'été dans un délai d'une semaine, contacter la famille pour répondre à ses questions, lui indiquer le professionnel ou l'organisme à contacter. Cela suppose pour les congés la mise en place d'une permanence téléphonique ou la consultation régulière du répondeur.
Les rendez-vous sont confirmés par SMS/MAIL/TEL	Indiquer si les RDV sont confirmés selon une des trois modalités indiquées (SMS, mail ou téléphone).		

Catégorie B. Enfants accompagnés

1- Enfants de la file active

L'ensemble des enfants considérés dans cette catégorie sont les enfants de la file active. La file active correspond aux enfants **entrés (ayant eu un 1er RDV effectif) avant le 31 décembre de l'année d'étude** et pour **lesquels la date de sortie (date de dernière séance thérapeutique avec l'enfant et/ou les parents) est soit inexiste (pas encore sortis), soit postérieure au 1er janvier de l'année d'étude.**

Le 1er rendez-vous effectif correspond à la première venue effective de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...). La date de ce premier RDV effectif peut être différente de la date du 1er RDV programmé si la famille ne s'est pas présentée lors du premier RDV programmé.

Tableau « Nombre d'enfants de la file active et mobilité »

Nombre d'enfants de la file active	La file active correspond à la somme des enfants entrés avant le 31 décembre de l'année d'étude et pour lesquels la date de sortie est soit inexiste (pas encore sortis), soit postérieure au 1er janvier de l'année d'étude.
dont nombre d'enfants vus pour la 1ère fois (entrés dans l'année)	Le nombre d'enfants de file active vus pour la 1ère fois (entrés dans l'année) se définit comme le nombre d'enfant dont la date de premier rendez-vous effectif est comprise entre le 1er janvier de la N et le 31 décembre de l'année N.
dont nombre d'enfants sortis dans l'année	Le nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année se définit comme le nombre d'enfant dont la date de fin d'accompagnement est comprise entre le 1er janvier de la N et le 31 décembre de l'année N. La date de fin d'accompagnement correspond à la dernière séance thérapeutique en présence de l'enfant et/ou ses parents.

Partie « TND »

Dont TND	Est considéré comme TND un enfant dont au moins une des déficiences fait partie des codes CIM 11 suivants : LISTE_TND = (6A00,6A00.0, 6A00.1, 6A00.2, 6A00.4, 6A01, 6A01.1, 6A01.20, 6A01.21, 6A01.22, 6A01.Z, 6A02, 6A02.0, 6A02.1, 6A02.2, 6A02.3, 6A02.5, 6A02.Z, 6A03, 6A03.1, 6A03.2, 6A03.Z, 6A0Z, 6A04, 6A05, 6A06) Avertissement : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.
----------	---

Partie « Polyhandicap »

Dont polyhandicap	Est considéré comme « Polyhandicap » un enfant dont au moins une des déficiences est égale au code CIM 11 6A00.3 Avertissement : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.
-------------------	--

Partie « Autres troubles »

Dont autres troubles	<p>Un enfant est considéré comme ayant un autre trouble si aucune de ses déficiences ne correspond aux codes CIM 11 pour les TND (6A00, 6A00.0, 6A00.1, 6A00.2, 6A00.4, 6A01, 6A01.1, 6A01.20, 6A01.21, 6A01.22, 6A01.Z, 6A02, 6A02.0, 6A02.1, 6A02.2, 6A02.3, 6A02.5, 6A02.Z, 6A03, 6A03.1, 6A03.2, 6A03.Z, 6A0Z, 6A04, 6A05, 6A06) ni au code pour le polyhandicap (6A00.3).</p> <p>Avertissement : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.</p>
----------------------	--

Tableau « Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année »

Nombre d'enfants ayant bénéficié de prévention/dépistage/suivisurveillance	Le nombre d'enfants ayant bénéficié de prévention/dépistage/suivisurveillance correspond aux enfants ayant un suivi ponctuel (au moins une fois par an). Il peut par exemple s'agir d'enfants suivis en libéral avec des temps de coordination au CAMSP, avec des temps d'assistante sociales, ou d'enfants orientés vers le CAMSP dans le cadre d'une mesure de prévention pour une population considérée à risque, comme les enfants grands prématurés par exemple. Le dépistage a pour but de surveiller le développement de l'enfant et/ou de déterminer la nécessité d'un suivi ultérieur. La période d'activité réalisée en anténatal est incluse dans cette mission de prévention.
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan pluridisciplinaire	Le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic, d'évaluer la situation de handicap, d'apprécier les besoins de prise en charge de l'enfant au sein ou en dehors du CAMSP et d'élaborer un éventuel projet de soin. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre d'un bilan, l'enfant sera compté dans cette catégorie.
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un suivi thérapeutique	Il s'agit d'enfants bénéficiant d'un suivi thérapeutique régulier. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin instaurant un suivi thérapeutique régulier, l'enfant sera compté dans cette catégorie.
Nombre d'enfants ayant eu une prise en charge complémentaire non rétribuée par le CAMSP, hors consultation médicale au titre du R314.122-124 du CASF	Il s'agit d'enfants bénéficiant d'une partie des soins prodigués au cours de l'année par un ou plusieurs professionnels libéraux, hormis leur médecin généraliste (il s'agit de compter les enfants pour lesquels une prise en charge complémentaire est connue du CAMSP et organisée avec lui en l'absence de capacité de réponse au sein du CAMSP ou pour limiter les trajets des enfants...; cela concerne surtout les enfants en suivi thérapeutique mais éventuellement quelques autres par exemple en attente de mise en œuvre de soins au CAMSP).

Tableau « Nombre de séances programmées pour les enfants de la file active »

Nombre de séances programmées dans l'année pour les enfants de la file active	<p>Le terme de RDV a été remplacé par le terme de séance dans ce rapport d'activité revu. Une séance est le fait pour un enfant d'être accompagné par un service sur ses lieux de vie, ou de venir dans un service. Une séance qualifie le service rendu à la personne.</p> <p>La comptabilisation des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enfant et / ou ses parents est présent avec un professionnel, il y a une séance - Deux enfants (ou plus) et/ou leurs parents sont avec un professionnel, il y a deux séances (ou plus) - Deux enfants (ou plus) et / ou leurs parents sont avec deux professionnels, il y a deux séances (ou plus). <p>Pour un groupe d'enfants, on comptera donc autant de séances que d'enfants et/ ou parents présents.</p> <p>La comptabilisation des séances se fait indépendamment de leur durée. Ainsi qu'une séance dure 45 minutes ou 1h30, on comptera une séance.</p> <p>Indiquer ici le nombre de séances programmées indépendamment de la venue de l'enfant.</p>
Nombre médian de séance par enfant	Le nombre médian de séances programmées dans l'année pour les enfants de la file active est défini comme la médiane du nombre de séances programmées pour chaque enfant de la file active.
Nombre de séances non réalisées : enfant absent	Il s'agit du nombre de séances programmées non réalisées parce que l'enfant était absent, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> -Absent sans avoir prévenu -Absent en ayant prévenu mais dans des délais trop contraints pour faire bénéficier son créneau à un autre enfant/ famille.
Nombre médian de séance par enfant	Le nombre médian de séances non réalisées (enfant absent) est défini comme la médiane du nombre de séances non réalisées pour chaque enfant où l'absence est indiquée.
Nombre de séances réalisées	Le nombre de séances réalisées est défini comme la différence entre le nombre de séances programmées et le nombre de séances non réalisées (enfant absent) pour chaque enfant de la file active.
Nombre médian de séance par enfant	Le nombre médian de séances réalisées est défini comme la médiane de la différence entre le nombre de séances programmées et le nombre de séances non réalisées (enfant absent) pour chaque enfant de la file active.

Tableau « Nombre de réunions effectuées au sujet des enfants de la file active »

Nombre de synthèses individuelles effectuées	Par synthèse individuelle, on entend réunion pluriprofessionnelle qui permet de partager les points de vue des différents professionnels sur la situation d'un enfant, d'évaluer cette situation, de faire un bilan initial ou en cours de prise en charge, de construire ou de moduler les modalités d'accompagnement de l'enfant au sein du CAMSP. Indiquer ici le nombre de synthèses individuelles dont a bénéficié l'enfant au cours de l'année N. Il est possible d'en avoir une, plusieurs ou aucune au cours de l'année N.
Nombre médian par enfant	Le nombre médian de synthèses individuelles effectuées est défini comme la médiane du nombre de synthèses individuelles réalisées pour chaque enfant de la file active.

Nombre d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active (ESS...)	Le nombre d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active est défini comme la somme du nombre de réunions autres que des synthèses individuelles réalisées pour chaque enfant de la file active.
Nombre médian par enfant	Le nombre médian d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active est défini comme la médiane du nombre de réunions autres que des synthèses individuelles réalisées pour chaque enfant de la file active.

2- Enfants présents au 31 décembre de l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette catégorie sont les enfants présents au 31 décembre de l'année N. Les enfants présents au 31 décembre de l'année N correspondent **aux enfants entrés (ayant eu un 1er RDV effectif) le 31 décembre de l'année d'étude ou avant** et pour lesquels **la date de sortie (date de dernière séance thérapeutique avec l'enfant et/ou les parents) est soit inexiste (pas encore sortis), soit postérieure au 31 décembre de l'année d'étude.**

Pour rappel, le 1er rendez-vous effectif correspond à la première venue effective de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...). La date de ce premier RDV effectif peut être différente de la date du 1er RDV programmé si la famille ne s'est pas présentée lors du premier RDV programmé.

Tableau « Nombre d'enfants présents selon modalités d'accompagnement au 31/12/N »

Nombre d'enfants présents au 31/12/N	Le nombre d'enfants présents correspond à la somme des enfants entrés le 31 décembre de l'année d'étude ou avant et pour lesquels la date de sortie est soit inexiste (pas encore sortis), soit postérieure au 31 décembre de l'année d'étude.
dont nombre d'enfants en contact ponctuel / suivi surveillance / prévention / dépistage	Indiquer ici le nombre d'enfants orientés vers le CAMSP dans le cadre d'une mesure de prévention pour une population considérée à risque, comme les enfants grands prématurés. Le dépistage a pour but de surveiller le développement de l'enfant et/ou de déterminer la nécessité d'un suivi ultérieur. La période d'activité réalisée en anténatal est incluse dans cette mission de prévention.
dont nombre d'enfants en bilan pluridisciplinaire	Le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic, d'évaluer la situation de handicap, d'apprécier les besoins de prise en charge de l'enfant au sein ou en dehors du CAMSP et d'élaborer un éventuel projet de soin. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre d'un bilan, l'enfant sera compté dans cette catégorie.
dont nombre d'enfants en suivi thérapeutique	Il s'agit d'enfants bénéficiant d'un suivi thérapeutique régulier. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin instaurant un suivi thérapeutique régulier, l'enfant sera compté dans cette catégorie.

Tableau « Nombre d'enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte de la fréquence prévisionnelle des séances programmées au 31/12 de l'année N.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge au 31 décembre N »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon le sexe et l'âge.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Avertissement : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.

Tableau « Nombre d'enfants selon le terme de naissance »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le terme de naissance en nombre de semaines. Si l'information n'est pas disponible veuillez compléter la case « terme inconnu ». Des contrôles somme permettent de vérifier que toute la file active (hors enfants sortis) est bien prise en compte.

Tableau « Age moyen au 31/12/N »

Age moyen des enfants présents au 31/12 (en mois)	Le calcul de l'âge moyen des enfants présents au 31 décembre N en mois est défini comme la somme des âges connus calculés au 31 décembre de l'année considérée, divisé par le nombre d'enfants pour lesquels l'âge est calculé.
Age médian des enfants présents au 31/12 (en mois)	L'âge médian des enfants présents au 31 décembre N en mois est défini comme la valeur médiane des âges (en mois) de tous les enfants présents à cette date.

Tableau « Fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N selon l'âge »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31 décembre de l'année N et l'âge de l'enfant.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Domiciliation et trajets des enfants présents »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le nombre d'enfants pour lesquels le temps de trajet pour un aller simple est soit inférieur ou égal à 30 mn, soit supérieur à 30 mn.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Temps de trajet des enfants présents selon la fréquence d'accompagnement »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le nombre d'enfants selon le temps de trajet et la fréquence d'accompagnement.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants présents avec une reconnaissance du handicap par la MDPH »

L'objet de ce tableau est d'indiquer le nombre d'enfants ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH dans le cas où le CAMSP est informé ; dont les enfants TND, les enfants polyhandicapés et les enfants avec d'autres troubles.

Tableau « Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/N »

Indiquer le nombre d'enfants dans chacun des cas cités en comptant d'une part les enfants de moins de 3 ans, et d'autre part les enfants de 3 ans ou plus :

- aucun mode de garde hormis les parents : les parents ne confient pas l'enfant à un tiers.

S'il y a un mode de garde ou plusieurs, indiquer le mode de garde principal parmi les modes de garde utilisés par les parents (on ne compte pas les parents de l'enfant comme mode de garde).

- famille, hors parents de l'enfant, ou entourage (correspond aux proches non rémunérés)
- établissement d'accueil du jeune enfant et autres accueils collectifs non médico-sociaux (crèches, haltes-jeux, jardin d'enfant, centre de loisirs)
- assistante maternelle ou garde à domicile rémunérée
- mode de garde inconnu.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Quotité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N »

Indiquer le nombre d'enfants de 3 ans ou plus présents au 31 décembre selon leur situation : scolarisés à temps plein / à temps partiel (supérieur à 12h) / à temps partiel (inférieur à 12h) / non scolarisés / mode de scolarisation inconnu.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Modalité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N »

Partie « Nombre d'enfants accompagnés par un(e) AESH »

Indiquer le nombre d'enfants de 3 ans ou plus présents au 31 décembre et accompagnés par une AESH selon leur situation : scolarisés à temps plein / à temps partiel (supérieur à 12h) / à temps partiel (inférieur à 12h).
Attention : l'ensemble des cases doit être remplie, y compris avec des 0 si pertinent
Avertissement : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.

Partie « Nombre d'enfants scolarisés en ULIS »

Indiquer le nombre d'enfants de 3 ans ou plus présents au 31 décembre et scolarisés en ULIS selon leur situation : scolarisés à temps plein / à temps partiel (supérieur à 12h) / à temps partiel (inférieur à 12h).
Attention : l'ensemble des cases doit être remplie, y compris avec des 0 si pertinent.
Avertissement : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.

3- Enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre de l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette partie correspondent aux enfants présents au 31 décembre de l'année et en suivi thérapeutique.

Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels suivants issus de la CIM 11 »

Ce rapport d'activité revu décrit la population d'enfants suivis au CAMSP à partir de la CIM 11. Celle-ci est officiellement en vigueur en français depuis le 1er janvier 2022. Un thésaurus (en annexe de ces consignes de remplissage) regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouvez pas le code approprié pour l'enfant en question, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié et le déclarer dans la cellule « Autres troubles » du tableau.

Vous pouvez indiquer jusqu'à 3 diagnostics catégoriels pour un enfant. Il pourra donc y avoir plus de diagnostics que d'enfants. Cela permettra de mesurer la complexité de la prise en charge.

La catégorie « aucun troubles avérés à ce jour » concerne les enfants sans trouble connu. Parmi ces enfants il est possible d'indiquer le nombre de "bébés vulnérables, ou à risque".

Dont nombre d'enfants avec un handicap rare : nombre d'enfants pour lesquels la rareté et/ou la complexité du handicap correspond à la définition de l'arrêté du 2 août 2000 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000765671>

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon le diagnostic étiologique issu de la CIM11 »

Il s'agit d'indiquer, lorsqu'elle est connue, l'origine de la pathologie principale qui a déterminé l'apparition de troubles chez l'enfant. Si pas de pathologie, ne rien indiquer pour l'enfant dans ce tableau. Il y a un seul diagnostic étiologique par enfant. Un thésaurus (en annexe de ces consignes de remplissage) regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouvez pas le code approprié pour l'enfant en question, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié et le déclarer dans la cellule « Autres pathologies » du tableau.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des facteurs environnementaux suivants issus de la CIM 11 »

Indiquer ici si l'enfant a des facteurs et des conditions d'environnement potentiellement défavorables, connus par les professionnels du CAMSP. La nomenclature retenue est la CIM 11. Un thésaurus (en annexe de ces consignes de remplissage) regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouvez pas le code approprié pour l'enfant en question, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié et le déclarer dans la cellule « Autres » du tableau.

Vous pouvez indiquer jusqu'à 3 facteurs environnementaux pour un enfant. Il pourra donc y avoir plus de facteurs environnementaux que d'enfants. Cela permettra de mesurer la complexité de la prise en charge.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par d'autres facteurs environnementaux »

Indiquer ici si l'enfant a d'autres facteurs et conditions d'environnement potentiellement défavorables, connus par les professionnels du CAMSP (mais non présents en CIM 11)

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

4- Enfants entrés au cours de l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette partie contient ceux dont la date d'**entrée (ayant eu un 1^{er} RDV effectif) est comprise entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N.**

Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le décompte du nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Qui a adressé les enfants entrés au CAMSP au cours de l'année ? »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon les différentes personnes ou organismes à l'initiative de la venue de l'enfant au CAMSP.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Indicateurs d'attente au 31/12/N »

Nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous	Le nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous est défini comme les enfants ayant fait une demande de premier rendez-vous mais qui n'ont toujours pas eu leur premier rendez-vous effectif.
Nombre d'enfants en attente entre le 1er RV et la 1ère séance (bilan ou soin)	Le nombre d'enfants en attente entre le 1er RDV et la 1ère séance (bilan ou soin) est défini comme les enfants ayant eu un premier rendez-vous effectif mais qui n'ont toujours pas eu leur première séance. Le premier rendez-vous correspond à la première venue de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...).

Tableau « Délais moyens d'attente mesurés pour les enfants entrés au cours de l'année N »

Délai moyen entre la réception de la demande de RV et le 1er RV	Indiquer le délai moyen en nombre de jours, entre la réception de la demande de RV et le 1er RV.
Délai médian entre la réception de la demande de RV et le 1er RV	Indiquer le délai médian en nombre de jours, entre la réception de la demande de RV et le 1er RV.
Délai moyen entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin)	Indiquer le délai moyen en nombre de jours entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin).
Délai médian entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin)	Indiquer le délai médian en nombre de jours entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin).

5- Enfants sortis dans l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette partie contient ceux dont la date d'**entrée (ayant eu un 1er RDV effectif) est inférieure ou égale au 31 décembre de l'année N et la date de sortie est comprise entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N.**

Pour rappel, la date de sortie correspond à la date de la dernière séance thérapeutique en présence de l'enfant et/ou ses parents.

Tableau « Nombre d'enfants sortis après bilan ou suivi thérapeutique »

Nombre d'enfants sortis après bilan, diagnostic ou évaluation	Indiquer ici le nombre d'enfants sortis après bilan, diagnostic ou évaluation.
Nombre d'enfants sortis après un suivi thérapeutique	Indiquer ici le nombre d'enfants sortis après un suivi thérapeutique.

Tableau « Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge à la sortie »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon l'âge à la sortie.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Age moyen et médian à la sortie »

Age moyen des enfants sortis dans l'année (en mois)	Le calcul de l'âge moyen des enfants sortis dans l'année est défini comme la moyenne des âges (en mois) de tous les enfants sortis à cette date.
Age médian des enfants sortis dans l'année (en mois)	L'âge médian des enfants sortis dans l'année est défini comme la valeur médiane des âges (en mois) de tous les enfants sortis à cette date.

Tableau « Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée de prise en charge »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon la durée de prise en charge évaluée en mois.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Durée moyenne de prise en charge de tous les enfants sortis pendant l'année N (durée en mois entre le premier RDV au CAMSP et le départ) »

Durée moyenne de prise en charge	Le calcul de la durée moyenne de prise en charge des enfants sortis pendant l'année N en mois est défini comme la moyenne de la durée de prise en charge
Durée médiane de prise en charge	Le calcul de la durée médiane de prise en charge des enfants sortis pendant l'année N en mois est défini comme la médiane de la durée de prise en charge

Tableau « Nombre d'enfants selon le motif de sortie du CAMSP »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon les différents motifs de sortie :

- fin de prise en charge concertée, c'est-à-dire que la sortie a été envisagée entre parents et professionnels
- départ sans concertation, c'est-à-dire du fait des parents, ce sont les arrêts de soins et les enfants « perdus de vue ». Les sorties du fait d'un déménagement seront comptées en fonction de l'existence ou non d'une concertation sur l'orientation après la sortie (fin de prise en charge concertée ou arrêt de soin et « perdu de vue ») ;
- décès. Il s'agit du motif connu au 31/12, une seule réponse possible

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours envisagés suivant après fin de prise en charge concertée »

Il s'agit de l'orientation prévue ou préconisée en concertation avec les parents à la sortie du CAMSP. En cas de double orientation simultanée, il faut tenir compte de l'ensemble des structures concernées (par exemple, si un enfant est orienté vers le secteur pédopsychiatrique avec un accompagnement par un SESSAD, cet enfant sera comptabilisé deux fois : une fois dans l'indicateur en SESSAD et une fois dans l'indicateur en secteur de pédopsychiatrie). Cet indicateur permet d'envisager le parcours de l'enfant et de compter les besoins en places induits.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours effectifs suivants après fin de prise en charge concertée »

Il s'agit de l'orientation effective de l'enfant qui peut être différente du parcours envisagé « idéal ». La case « sans accompagnement, en rupture de prise en charge » concerne les enfants sortis du CAMSP qui ne peuvent être accompagnés par aucune structure dans l'immédiat faute de place dans les structures adéquates

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Fluidité à la sortie du CAMSP, enfants en attente de sortie »

Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N, avec une notification CDAPH et en attente d'une place dans une autre structure médico-sociale	Indiquer ici si l'enfant est présent au CAMSP au 31/12/N bien qu'ayant une notification CDAPH pour une autre structure médico-sociale (non réalisée faute de place).
Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N et en attente d'une place dans une structure sanitaire	Indiquer ici si l'enfant est présent au CAMSP à défaut d'une place vacante dans une structure sanitaire.

Catégorie C. Actes et interventions des professionnels

Afin d'être en conformité avec le guide de mesure de l'activité des ESMS et ainsi utiliser un vocabulaire semblable à celui des autres structures médico-sociales, le terme d'intervention a été remplacé par le terme d'acte.

L'unité de compte est l'acte, c'est-à-dire l'action réalisée par un professionnel au profit d'une personne ou d'un groupe en face à face ou présentiel : un entretien, un rendez-vous individuel, une séance collective...comptent pour un.

La notion de « présentiel » ou « face-à-face » s'applique également au cas où la personne bénéficie d'un accompagnement en temps réel, mais à distance via un moyen de télécommunication.

Pour détailler ces actes on distingue les actes individuels ou collectifs, les actes impliquant plusieurs professionnels et les actes réalisés en internes ou en externes.

Comptabilisation des actes :

Si un professionnel intervient auprès de plusieurs enfants, on compte un acte.

Si deux professionnels interviennent auprès d'un ou plusieurs enfants, on compte deux actes.

1- Nombre d'actes des professionnels du CAMSP en intervention directe auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents sur la totalité de l'année

Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et /ou ses parents en situation collective	Indiquer ici le nombre d'actes des professionnels auprès de plusieurs enfants de la file active et / ou de leur famille, pouvant impliquer un ou plusieurs professionnels.
Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents en situation individuelle	Indiquer ici le nombre d'actes auprès d'un enfant de la file active et / ou de sa famille, pouvant impliquer un ou plusieurs professionnels. Ces actions incluent les actions de prévention directe auprès des enfants.
dont nombre d'actes réalisés par téléphone ou en visioconférence en remplacement de rendez-vous en présentiel	Parmi les actes recensés ci-dessus, indiquer ceux effectués à distance. Cette rubrique permettra de mesurer la part des actes effectués à distance.

Tableau « Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CAMSP ou site du CAMSP en situation individuelle ou collective »

Nombre d'actes réalisés à domicile	Indiquer ici le nombre d'actes réalisés à domicile par les professionnels. Si deux professionnels sont présents, on comptera deux actes.
Nombre d'actes réalisés à l'école hors ESS	Indiquer ici le nombre d'actes réalisés par des professionnels à l'école hors équipe de suivi de la scolarisation, comptabilisé par ailleurs (dans le suivi individuel des enfants).

dont collectif	Préciser ici parmi le nombre d'actes mentionnés ci-dessus le nombre d'actes réalisés par des professionnels à destination de plusieurs enfants.
Nombre d'actes réalisés dans les structures petite enfance	Indiquer ici le nombre d'actes réalisés par les professionnels dans les structures petite enfance.
dont collectif	Préciser ici parmi le nombre d'actes mentionnés ci-dessus le nombre d'actes réalisés par des professionnels à destination de plusieurs enfants.
Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux	Indiquer ici le nombre d'actes réalisés par les professionnels en dehors de l'école ou des structures de petite enfance.
dont collectif	Préciser ici parmi le nombre d'actes mentionnés ci-dessus le nombre d'actes réalisés par des professionnels à destination de plusieurs enfants dans d'autres lieux que l'école ou les structures de petite enfance.

Si autres lieux : précisez (saisie libre)	Indiquer ici en saisie libre dans quel(s) autre(s) lieu(x) les actes sont réalisés ?
---	--

	Par le médecin seul	Par plusieurs professionnels dont un médecin
Parmi l'ensemble des actes, nombres d'actes réalisés par au moins un médecin	Indiquer ici parmi l'ensemble des actes des professionnels du CAMSP, au CAMSP ou en dehors, le nombre d'actes effectués par un médecin seul du CAMSP.	Parmi l'ensemble des actes des professionnels du CAMSP, au CAMSP ou en dehors, nombre d'actes effectués par plusieurs professionnels dont au moins un médecin du CAMSP.

2- Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP consacrées à la prévention, à la mission appui-ressource, à la concertation externe et à la formation

Tableau « Nombre d'interventions de prévention et d'appui ressource réalisées hors file active »

	Auprès de parents ou d'enfants	Auprès de professionnels
Nombre d'interventions réalisées en maternité	Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées en maternité auprès de parents ou d'enfants.	Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées en maternité auprès des professionnels.
Nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux	Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux auprès de parents ou d'enfants.	Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux auprès de professionnels.
Si autres lieux : précisez (saisie libre)	Indiquer ici en saisie libre dans quel(s) autre(s) lieu(x) les interventions sont réalisées.	

Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP en colloque, journées d'études ou formation continue	Indiquer ici le nombre d'interventions des professionnels du CAMSP en colloque, journées d'études ou formation continue auprès de professionnels.
---	---

Tableau « Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CAMSP au cours de l'année »

Nombre de jours consacrés à la formation, à la participation à des colloques ou journées d'études	<p>L'unité de compte est le nombre de jours multiplié par le nombre de professionnels participants. Pour les formations inférieures à un jour, additionner en heures et diviser par 7 : un jour de formation = 7 heures.</p> <p>Indiquer le nombre de jours consacrés à la formation du personnel (totalité de la formation continue), y compris la participation à des colloques et journées d'études.</p>
---	---

Tableau « Partenariat »

L'objet de ce tableau est d'indiquer pour chaque catégorie si un partenariat a été formalisé, s'il y'a une formalisation en cours, s'il y'a un partenariat sans formalisation ou s'il n'y a pas de partenariat avec le CAMSP.
Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

ANNEXE

THESAURUS CIM 11 pour les CAMSP

Le rapport d'activité revu décrit la population d'enfants suivis dans les CAMSP à partir de la CIM 11. Celle-ci est officiellement en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

La CIM 11 étant constitué de 55 000 codes, afin de faciliter le réparage des codes appropriés pour les enfants suivis en CAMSP, un thésaurus a été constitué.

Il regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouvez pas le code approprié pour un enfant, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié. Le remplissage des codes se fait dans la CIM 11 directement, le niveau de précision des renseignements permettra des enquêtes plus représentatives sur les types de population accueillis.

[CIM-11 pour les statistiques de mortalité et de morbidité \(who.int\)](http://www.who.int/classifications/icd/cim-11-for-mortality-and-morbidity)

DIAGNOSTIC CATEGORIEL

Troubles du développement intellectuel

- | | |
|--------|--|
| 6A00.0 | Troubles du développement intellectuel léger |
| 6A00.1 | Troubles du développement intellectuel moyen |
| 6A00.2 | Troubles du développement intellectuel grave |
| 6A00.4 | Trouble du développement intellectuel provisoire |

Polyhandicap

- | | |
|--------|---|
| 6A00.3 | Trouble du développement intellectuel profond |
|--------|---|

Trouble du développement de la parole et du langage

- | | |
|---------|---|
| 6A01 | Trouble du développement de la parole et du langage |
| 6A01.1 | Trouble de la maîtrise de la parole lors du développement |
| 6A01.20 | Trouble du langage ayant une déficience du langage réceptif et expressif |
| 6A01.21 | Trouble du langage ayant une déficience du langage principalement expressif |
| 6A01.22 | Trouble du langage ayant une déficience du langage principalement pragmatique |
| 6A01.Z | Trouble de la parole ou du langage du développement, non spécifiés |

Troubles du spectre de l'autisme

	Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel 6A02.0 et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel
6A02.1	Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel
6A02.2	Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec altération du langage fonctionnel
6A02.3	Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et altération du langage fonctionnel
6A02.5	Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et absence de langage fonctionnel
6A02.Z	Trouble du spectre de l'autisme, sans précision

Trouble du développement des apprentissages

6A03.1	Trouble développemental de l'apprentissage avec troubles de l'expression écrite
6A03.2	Trouble développemental de l'apprentissage avec difficultés en mathématiques
6A03.Z	Trouble d'apprentissage du développement sans précision
6A0Z	Troubles du neurodéveloppement, non précisés

Trouble de la coordination motrice du développement

6A04	Trouble de la coordination motrice du développement
------	---

Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

6A05	Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
------	--

Trouble des mouvements stéréotypés

6A06	Troubles des mouvements stéréotypés
------	-------------------------------------

Troubles psychiques

6B00	Trouble d'anxiété généralisée
6B05	Trouble d'anxiété de séparation
6B43	Troubles d'adaptation
6B45	Trouble de l'engagement social désinhibé
6B4Z	Troubles spécifiquement associés au stress, sans précision
6B44	Trouble réactionnel de l'attachement
6A7Z	Troubles dépressifs sans précision
6B40	Trouble de stress post-traumatique
6C90	Trouble oppositionnel avec provocation
MB23.M	Agitation psychomotrice

Troubles de l'alimentation et de l'oralité

6B8Z	Troubles de l'alimentation, sans précision
------	--

Troubles du développement moteur

8A0Z	Troubles du mouvement, sans précision
8D2Z	Paralysie cérébrale sans précision (marchants / non marchants)
KB08.2	Hypotonie congénitale
MB23.N	Retard psychomoteur

Troubles sensoriels visuels

9C80	Strabisme non paralytique
9C84	Nystagmus
9C84.1	Forme congénitale de nystagmus
9D90	Déficience visuelle incluant la cécité
9D91	Déficits de vision de près
9D9Z	Déficience visuelle, sans précision

Troubles du développement de l'audition

AB50.0	Perte auditive de transmission congénitale
AB50.1	Surdité neurosensorielle congénitale
AB50.2	Surdité mixte de transmission et de perception congénitale
AB50.Z	Déficience auditive congénitale sans précision

DIAGNOSTIC ETIOLOGIQUE**Maladies endocrines, nutritionnelles, métaboliques****Erreur congénitale du métabolisme**

5A00	Hypothyroïdie
5A00.0	Hypothyroïdie congénitale
5A00.1	Troubles thyroïdiens ou apparentés liés à la carence en iodé
5A00.2	Hypothyroïdie acquise
5A00.Z	Hypothyroïdie, sans précision
5A0Z	Troubles de la glande thyroïde ou du système hormonal thyroïdien, sans précision
5C5Z	Erreurs innées du métabolisme, sans précision
5C6Z	Troubles de l'absorption ou du transport des métabolites, sans précision
5C7Z	Troubles de l'équilibre hydrique, électrolytique ou acido-basique, sans précision
5C8Z	Troubles non spécifiés du métabolisme des lipoprotéines ou des lipidémies
5C90	Maladie hépatique métabolique ou de transport

Séquelles de malnutrition avec atteinte du cerveau

5B6Z	Séquelles de malnutrition ou autres carences nutritionnelles précisées, sans précision
5B70	Carence en acides gras essentiels
5B7Z	Dénutrition non spécifiée
8D4Z	Troubles nutritionnels ou toxiques du système nerveux, sans précision

Maladies du système nerveux central

Pathologie de la substance blanche

- 8A44 Leucodystrophies
8A45 Atteintes secondaires de la substance blanche

Epilepsie

- Épilepsie due à des maladies ou des conditions structurelles ou métaboliques
8A60 Syndromes épileptiques génétiques ou présumé génétiques
8A61 Encéphalopathie épileptique
8A62 Spasmes infantiles ou syndrome de West
8A62.0 Épilepsie ou crise d'épilepsie, sans précision
8A6Z

Effets secondaire d'une pathologie vasculaire post natale

- 8B25 Effets tardifs de maladies cérébrovasculaires
8B25.0 Effets tardifs d'infarctus cérébral
8B25.1 Effets tardifs d'hémorragie intracérébrale
8B25.2 Effets tardifs d'hémorragie sous-arachnoïdienne
8B25.3 Effets tardifs d'autres hémorragies intracrâniennes non traumatiques
Effets tardifs d'un AVC, non précisé comme étant hémorragique ou par infarctus
8B25.4 Effets tardifs d'autres maladies cérébrovasculaires spécifiées
8B25.Y Effets tardifs de maladies cérébrovasculaires, sans précision
8B25.Z

Maladies neuromusculaires

- 8B61.0 Amyotrophie spinale infantile de type I
8B6Z Maladie du neurone moteur ou troubles apparentés, sans précision
8B61.Z Amyotrophie spinale, sans précision
8C61 Syndromes myasténiques congénitaux
8C6Z Myasthénie ou troubles neuromusculaires de jonction non spécifiés
8C70.0 Dystrophie musculaire de becker
8C70.1 Dystrophie musculaire de Duchenne
8C70.6 Dystrophie musculaire congénitale
8C70.Y Autre dystrophie musculaire
8C70.Z Dystrophie musculaire, sans précision
8C71 Myotonie de Steinert (affection myotoniques)
8C72 Myopathies congénitales
8C73 Myopathies mitochondrielles
8C7Y Autre affections musculaires primitives
8C76 Myopathie myofibrillaire

Pathologies périnatales

Fœtus ou nouveau nés affectés par les conditions de la période périnatale

- Fœtus ou nouveau-né affecté par des affections maternelles qui peuvent ne pas être liées à la grossesse en cours
KA00 Fœtus ou nouveau-né affecté par les complications de la grossesse chez la mère
KA01 Fœtus ou nouveau-né affecté par des complications du placenta
KA02

KA03	Foetus ou nouveau-né affecté par des complications du cordon ombilical
KA04	Foetus ou nouveau-né affecté par d'autres anomalies des membranes
KA05	Fœtus ou nouveau-né affectés par certaines complications du travail ou de l'accouchement
KA07	Dermatoses néonatales dues aux anticorps maternels
KA20	Troubles du nouveau-né liés à une croissance fœtale lente ou à la malnutrition fœtale
KA21	Troubles du nouveau-né liés à une gestation courte ou à un faible poids à la naissance, non classés ailleurs
KA21.3	Dont enfant de moins de 28 SA : Prématureté extrême du nouveau-né
KA22	Affections du nouveau-né liés à une longue gestation ou à un poids élevé à la naissance
KA40	Lésions du système nerveux central due à un traumatisme obtétrical
KA44	Traumatisme obstétrical du système nerveux périphérique
KB00	Ischémie cérébrale néonatale
KB01	Kystes périventriculaires du nouveau-né
KB02	Leucomalacie cérébrale néonatale
KB03	Encéphalopathie néonatale
KB04	Encéphalopathie hypoxique ischémique du nouveau-né
5C50.02	Embryofoetopathie secondaire à une phénylcétonurie de la mère
Saignement intracrânien non traumatique du fœtus ou nouveau né	
KA82.0	HIV non traumatique, grade 1, du fœtus ou du nouveau né
KA82.1	HIV non traumatique, grade2, du fœtus ou du nouveau né
KA82.2	HIV non traumatique, grade 3, du fœtus ou du nouveau né
KA82.3	HIV non traumatique, grade 4 du fœtus ou nouveau né
KA82.4	Hémorragie intracérébrale non traumatique du fœtus ou du nouveau né
KA82.5	Hémorragie non traumatique sous arachnoïdienne du fœtus ou du nouveau né
KA82.6	Hémorragie cérébrale non traumatique , hémisphères ou vermis ou fosse postérieure du fœtus ou du nouveau né
KA82.7	Hémorragie sous durale non traumatique ou du nouveau né
KA82.Z	Hémorragie intracrânienne non traumatique du fœtus ou du nouveau-né, sans précision
Conséquences d'une défaillance circulatoire	
KB2Z	Troubles respiratoires spécifiques à la période périnatale ou néonatale, sans précision
KB4Z	Troubles cardiovasculaires présents au cours de la période périnatale ou néonatale, sans précision
KB6Z	Troubles endocriniens ou métaboliques transitoires spécifiques au fœtus ou au nouveau-né, sans précision
KB8Z	Troubles du système digestif du fœtus ou du nouveau-né, non précisés
KC0Z	Troubles du système génito-urinaire spécifiques à la période périnatale ou néonatale, sans précision

Anomalies développementales

Anomalies du développement du SNC (cortex, moelle, cervelet)

LA00	Anencéphalie ou anomalies similaires
------	--------------------------------------

LA01	Cephalocele
LA02	Spina bifida
LA03	Malformation d'Arnold-Chiari de type II
LA04	Hydrocéphalie congénitale
LA05	Malformation cérébrale
LA06	Anomalies structurelles de développement cérébelleux
LA07	Anomalies structurelles du développement du canal neurentérique, de la moelle épinière ou de la colonne vertébrale
LA0Z	Malformations congénitales du système nerveux, sans précision
Anomalie du développement face, bouche, palais	
LA56	Syndrome de Pierre Robin
	Anomalies structurelles du développement du visage, de la bouche ou des dents, sans précision
LA5Z	
Syndromes avec des anomalies du système nerveux central comme caractéristique majeure	
LD20.00	Syndrome de Joubert
LD20.01	Hypoplasie ponto cérébelleuse
	Autre syndrome avec des anomalies cérébelleuses comme caractéristique majeure
LD20.0Y	
LD20.1	Syndrome avec lissencéphalie comme caractéristique majeure
LD20.2	Syndrome avec une caractéristique majeure de microcéphalie
LD20.3	Syndrome avec holoprocéphalie comme caractéristique majeure
LD20.4	Syndrome avec calcifications cérébrales comme manifestation majeure
	Autre syndromes précisés avec atteinte du SNC comme caractéristique majeure
LD20.Y	
Syndromes poly malformatifs avec prédominance d'atteinte des différents organes de nature non environnementale	
LD22	Syndromes avec des anomalies dentaires comme caractéristique majeure
LD23	Syndromes avec des anomalies vasculaires comme caractéristique majeure
	syndromes avec des anomalies squelettiques comme caractéristique majeure
LD24	
	Syndromes avec des anomalies du visage ou des membres comme une caractéristique majeure
LD25	
	Syndromes avec des anomalies des membres comme caractéristique majeure
LD26	
	syndromes avec anomalies de la peau ou des muqueuses comme caractéristique majeure
LD27	
	Syndromes avec atteinte du tissu conjonctif comme caractéristique majeure
LD28	
	Syndromes avec l'obésité comme caractéristique majeure
LD29	
LD2C	Syndromes d'excès de croissance
LD2F.11	Association VATER
LD2F.15	Syndrome de Noonan
LD2F.16	Dysplasie otomandibulaire
	Autres syndromes présentant de multiples malformations d'origine non environnementale
LD2F.1Y	
	Syndromes présentant de multiples malformations d'origine non environnementale, sans précision
LD2F.1Z	

Phacomatoses

LD2D.10	Neurofibromatose de type 1
LD2D.1Z	Neurofibromatoses non spécifiées
LD2D.2	Sclérose tubéreuse de Bourneville
LD2D.Z	Phacomatoses ou syndrome harmartonéoplastique, sans précision

Embryofoetopathies environnementales secondaires à des toxiques ou des drogues

LD2F.00	Syndrome d'alcoolisation foetale
	Embryofoetopathies d'exposition toxique ou médicamenteuse, sans précision

LD2F.0Z	précision
---------	-----------

Embryofoetopathies environnementales secondaires dus à des agents infectieux

KA61	Autres infections bactériennes du fœtus ou du nouveau-né
KA62	Infection virale chez le fœtus ou le nouveau-né
KA63	Infection fongique du fœtus ou du nouveau-né
KA64	Maladies parasitaires chez le fœtus ou le nouveau-né
KA6Z	Infections du fœtus ou du nouveau-né, non spécifiées

Anomalies chromosomiques: délétion, duplication autosomes et gonosomes, disomie

LD40.0	T21
LD40.1	T13
LD40.2	T18
LD40.Y	Autres trisomie complète des autosomes
LD41	Duplications des autosomes
LD42	Polyploidies
LD43	Monosomies complètes des autosomes
LD44	Délétions des autosomes
LD44.N	Délétions du chromosome 22 (syndrome de Digeorge)
LD45	Disomies uniparentales
LD46	Erreurs d'empreinte parentale
LD47	Réarrangements équilibrés ou marqueurs structuraux
LD5Z	Anomalies des chromosomes sexuels, sans précisions
LD55	Chromosome X fragile
	Anomalies chromosomiques, excluant les mutations génétiques, sans précision
LD7Z	précision
LD90.0	Syndrome d'Angelman
LD90.1	Parkinsonisme précoce avec déficience intellectuelle
LD90.2	Maladie de Pelizaeus-Merzbacher-like
LD90.3	Syndrome de Prader-Willi
LD90.4	Syndrome de Rett
	Affections présentant des troubles du développement intellectuel comme caractéristique clinique pertinente, sans précision
LD90.Z	caractéristique clinique pertinente, sans précision

Traumatisme cérébral post natal

NA07	Blessure intracrânienne
NA07.0	Commotion cérébrale
NA07.2	Œdème cérébral traumatique
NA07.3	Blessure cérébrale diffuse
NA07.4	Lésion cérébrale en foyer

NA07.5	Hémorragie épidurale traumatique
NA07.6	Hémorragie sous-durale traumatique
NA07.7	Hémorragie sous-arachnoïdienne traumatique
NA07.8	Hémorragie traumatique dans le tissu cérébral
NA07.Y	Autres blessures intracrâniennes spécifiées
NA07.Z	Blessure intracrânienne, sans précision
PJ20	Maltraitance physique

Oeil

Anomalie du développement de l'appareil visuel

LA10	Anomalies structurelles du développement des globes oculaires
LA11	Anomalies structurelles du développement du segment antérieur de l'œil
9A70	Dystrophie cornéennes héréditaires
9A7Z	Affection de la cornée, sans précision
LA12.1	Cataracte congénitale
9C61.40	Glaucome congénital
LA12	Anomalies structurelles du développement du cristallin ou de la zonule
LA13	Anomalies structurelles du développement du segment postérieur de l'œil
9B71.3	Rétinopathie des prématurés
EC23.20	Albinisme occulo cutané
	Anomalies structurelles de développement de la paupière, de l'appareil
LA14	lacrymal ou de l'orbite
	Anomalies structurelles du développement de l'œil, de la paupière ou de
LA1Z	l'appareil lacrymal, sans précision
9C44	Affections des voies visuels supérieurs
Syndromes avec anomalies oculaires comme caractéristique majeure	
LD21.0	Syndrome avec microptalmie comme caractéristique majeure
LD21.Y	Autre syndromes avec anomalies oculaires comme caractéristique majeure

Oreille

Anomalie du développement de l'oreille, syndromes génétiques avec surdité

LA20	Anomalie structurelle de la trompe d'eustache
LA21	Anomalies mineures du pavillon de l'oreille
	Anomalies structurelles du développement de l'oreille causant une
LA22	déficience auditive
LA23	Otocéphalie
LA2Y	Autres anomalies structurelles spécifiques du développement de l'oreille
LA2Z	Anomalies structurelles du développement de l'oreille, sans précision
LD2H	Surdité génétique syndromique

Facteurs environnementaux

QD50	Pauvreté
QE0Z	Problèmes liés à l'environnement social ou culturel, sans précision
QE61	Disparition ou décès d'un membre de la famille

QE70	Problèmes liés à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale
QE82	Antécédents personnels de maltraitance
QE83	Expérience personnelle terrifiante dans l'enfance
QE90	Supervision ou contrôle parental inadéquate
QE93	Départ du foyer pendant l'enfance
QE94	Education institutionnelle